

DUREE : 21 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

PRESENTATION DU METIER

Les missions de l'agent de sécurité spécialisé dans l'événementiel sont diverses. Il a à sa charge :

- Sécurité des biens et des personnes
- Application de la réglementation et contrôle du fonctionnement de l'évènement
- Intervention lors d'un incident ou problème
- Prise des mesures nécessaires en cas de risques, accidents ou infractions
- Contrôle des allées et venues
- Reporting de son activité

Compétences recherchées :

- Sens de l'observation
- Bonne forme physique
- Maîtrise des notions de base sur les différents matériaux d'alarme et de surveillance
- Bases du secourisme

Perspectives d'évolution :

L'agent de sécurité dans l'évènementiel peut effectuer la formation service de sécurité et d'assistance à personne, la formation d'agent de sécurité incendie, ou évoluer vers le poste de manager ou de chef de site /chef de service.

Il est aussi possible d'obtenir le titre de chef de poste, puis poursuivre par l'obtention d'un titre de chef d'équipe et se former au titre de manager opérationnel d'un centre de projet spécialisé en sûreté d'évènement.

PUBLIC VISE

Tout professionnel ou toute personne désireuse d'une sensibilisation aux risques terroristes.

PRE-REQUIS

Disposer d'une connaissance de la langue française conforme (au moins) au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

OBJECTIF DE FORMATION

Être capable de reconnaître une attaque terroriste et de réagir de façon appropriée conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

ANIMATION PEDAGOGIQUE

Nos formations sont animées par des formateurs disposant des compétences techniques, professionnelles pratiques ou théoriques en rapport avec le domaine de connaissance concerné et ayant la capacité de transmettre leurs connaissances

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

42810 – APS NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et Sécurité.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 21 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**REFERENCES REGLEMENTAIRES**

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9)

CONTENU DE LA FORMATION**SEQUENCE 1: MAITRISE DU CADRE LEGAL DES GRANDS RASSEMBLEMENTS ET DE LA
PROBLEMATIQUE DE LEUR SECURISATION (05H00)***Connaître :*

- la problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux)
- le cadre légal des rassemblements ;
- la sécurisation des spectacles et concerts ;
- la gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte, procédure d'évacuation en cas d'urgence : incendie, rixe, attentat) ;
- les fondements des bases juridiques lors de prestations évènementielles.

MISE EN SITUATION 02H00**SEQUENCE 2: IDENTIFIER LES ACTEURS D'UN EVENEMENT (01H00)***Savoir :*

- reconnaître tous les acteurs autres que le public (organismes, artistes, journalistes et opérateur de presse, service de secours, VIP) ;
- se positionner en fonction du type de public.

**SEQUENCE 3: GERER LES SPECIFICITES DU CONTROLE D'ACCES ET DU FILTRAGE LORS DE
GRANDS EVENEMENTS (01H00)***Savoir :*

- identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative, zone restreinte) ;

Connaître :

- les moyens d'identification des différentes familles d'accès ;
- les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette) ;
- la fraude et les litiges.

MISE EN SITUATION 02H00**SEQUENCE 4 : EFFECTUER UNE INSPECTION VISUELLE DES BAGAGES ET UNE PALPATION
DE SECURITE (07H00)****Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 21 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**Connaître :**

- le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations ou en cas de circonstances particulières ;
- les modalités d'agrément des personnels du secteur privé ;
- les sanctions en cas de non-respect du cadre légal ;
- le domaine d'application des palpations de sécurité ;
- les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions.

Savoir :

- appliquer les consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage ;
- adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé ;
- maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation ;
- prendre en compte les mineurs et les personnes en situation de handicap.
- effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage ;
- effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte.

MISE EN SITUATION 03H00**SEQUENCE 5 : GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES ET ALERTE DES
SECOURS (06H00)**

- développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.
- alerte des Sapeurs-Pompiers, alerte du SAMU....

MODALITES D'ORGANISATION

Durée totale minimum : 21 heures

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

Modalités d'intersession :

Sans objet

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- * Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- * Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- * Les logiciels appropriés
- * La connexion Internet et à notre serveur
- * Les supports papiers
- * Ecrans interactifs

Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 21 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

Liste des matériels et équipements :

- * Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- * Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- * Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- * Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- * Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- * Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- * Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- * Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement * Un clapet coupe-feu équipé
- * Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- * Emploi du téléphone (réception, appel)
- * Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- * Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- * Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- * Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- * Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- * Plusieurs jeux de plans
- * Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- * Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

Qualification des formateurs :

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : Niveau 5 RNCP

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- * Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- * Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

La présence du stagiaire obligatoire à l'ensemble des séquences programmées.

Le stagiaire sera évalué sur deux épreuves :

- un Questionnaire à Choix Unique (QCU) de 30 questions (note au moins égale à 12/20), durée : 00H30
- une épreuve de mise en situation tirée au sort par le candidat. (il doit être déclaré 'APTE'), durée 00H15

NB : Recyclage tous les 5ans

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 21 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**LE COUT DE LA FORMATION**

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

ACCESSIBILITE

- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 21 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**CONTACT**Site internet : www.ifps-formation.fr**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS****☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr****345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART****N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**